

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 AVRIL 2010**

**Présidence : M. Claude Schwab**

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, MM. les Municipaux, les membres du Conseil, le public ainsi que la presse.

L'appel fait constater la présence de 50 Conseillères et Conseillers, Président compris.

**Se sont excusés :**

Mmes Sarah Burgy, Béatrice Christinat, Charlotte Perrenoud et Gabrielle Ribordy.

MM. Patrice Droz, Jean-Marc Favez, Carlos Herrero, Patrick Köhli, Patrick Neuhaus et Didier Rocipon.

**Est absent :**

M. Béat Binder.

**Aucun siège à repourvoir**

**Parole aux habitants :**

Le bureau du Conseil a reçu et approuvé 1 demande d'intervention :

- celle de Monsieur André Guex intitulée « Les Taxes »

M. André Guex est invité à venir devant l'assemblée et développer son intervention.

M. André Guex est remercié pour son intervention.

Délai pour la séance du 31 mai 2010 : **le lundi 17 mai 2010.**

**Ordre du jour :**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2010
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis no 01/2010** concernant le Plan de classement des arbres et son règlement
7. **Préavis no 04/2010** concernant l'achat d'un immeuble d'habitation et commerce à la Route Des Deux-Villages 72
8. Nomination d'un membre à la commission intercommunale de gestion du fonds culturel Riviera

9. Nomination d'un suppléant à la commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera
10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
11. Motions, postulats ou interpellations éventuels
12. Propositions individuelles et divers.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### 2. Assermentations

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, M. le Président procède à l'assermentation des personnes suivantes qui promettent de respecter le serment en levant la main droite.

Parti Socialiste :	Mme	Françoise Thiébaud	remplace	Mme	Danielle Masson
Parti Radical :	M.	Gérard Leyvraz	remplace	M.	Henri Van Kuijk
Pro-Tyalo :	Mme	Monique Niederoest	remplace	Mme	Amélie-Gabrielle Pistorius
Pro-Tyalo :	M.	Laurent Mauler	remplace	M.	Jean Vallet

Pour information, ces 4 personnes ont été désignées par les groupes parlementaires, puisqu'il n'y avait plus de personne disponible parmi les viennent-ensuite.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2010

**Le Président** signale qu'à la page no 551, l'intervention de M. Guy Marti a été changée comme suit :

**« M. Guy Marti** *pense qu'il y a deux solutions à ce préavis, soit :*

*- Il est approuvé comme présenté par la Municipalité ;*

*ou*

*- un amendement doit être est déposé.*

*Vu que chacun y va avec ces petits calculs pour effectuer des économies, il propose de prendre en considération les indemnités de l' E.C.A de CHF 1'075'000.00 ainsi que le montant du plan des investissements de CHF 300'000.00 ce qui donne CHF 1'375'000.00 pour ce préavis. Ce montant est très proche de toutes les propositions effectuées, et les professionnels mandatés se chargeront de trouver les économies nécessaires pour la réalisation avec ce montant. »*

**La discussion est ouverte :**

**M. Pascal Viénet** indique qu'à la page no 555, à l'intervention de M. Jean de Gautard, Syndic, au premier paragraphe, il s'agit de la société Demaurex SA et non de « Demoret SA ».

**La discussion est close.**

**Au vote, le procès-verbal tel que modifié est accepté à la majorité moins 5 abstentions, avec remerciements à son auteur.**

#### **4. Communications du bureau du Conseil**

##### **-Représentations :**

**Votre président vous a représentés lors du :**

- Rapport annuel de Police Riviera

##### **- Informations**

#### **Résultats des votations fédérales du 07 mars 2010**

- Voici un résumé des résultats :

- 2'916 électeurs inscrits à St-Légier
- 1'719 ont voté pour les objets fédéraux (58.95 %)

Pour les **votations fédérales**, les électeurs de St-Légier ont :

- 1) accepté l'objet « Recherche sur l'être humain » à 96.82 %
- 2) refusé l'objet « Avocat des animaux » à 82.38 %
- 3) refusé l'objet « Taux de conversion LPP » à 76.25 %

- Le 26 juin prochain, le CDIS - Les Pléiades fête son 10<sup>ème</sup> anniversaire et une invitation sera adressée à chaque Conseillère et Conseiller personnellement.

- Rappel que le délai pour s'inscrire à la sortie du Conseil communal, prévue le 8 mai 2010, est fixé au 29 avril prochain.

#### **Fusion des radicaux et libéraux de Saint-Légier – La Chiésaz.**

Lecture du communiqué de presse :

*« Les lignes directrices du PLR Suisse orientées vers un libéralisme « humaniste » et répondant aux valeurs fondamentales partagées par les libéraux et radicaux ont permis d'aboutir à la création du nouveau parti PLR St-Légier-La Chiésaz, après la dissolution des partis libéral et radical, devant une quarantaine de membres. Consultés dans un premier temps par un sondage, les membres et sympathisants des deux partis ont manifesté leur enthousiasme en plébiscitant à plus de 85% la création de ce nouveau parti.*

*Le Parti Libéral Radical de St-Légier-La Chiésaz, entend par cet acte renforcer le mouvement engagé par les cantons de Neuchâtel, Valais ou encore du Jura. Au niveau régional, après Montreux, Vevey, Chardonne, Blonay, c'est au tour de St-Légier-la Chiésaz d'emboîter le pas ! Par le dynamisme d'une force positive, le PLR St-Légier-La Chiésaz regroupe ses forces pour être fin prêt pour les prochaines élections.*

*Le comité, emmené par son nouveau président, M. Guy Marti est composé notamment de M. Daniel Rubli, vice-président, Thierry George, secrétaire, Gérard Leyvraz, trésorier, et les autres membres ; Daniel Berner, Philippe Ducraux, Eric Rochat, Dominique Ruchet. »*

Conséquences : 3 sièges sur sept dans les commissions, selon le tournus habituel avec quelques rocadés possibles pour éviter que président-e et rapporteur-e soient du même parti.

Le chef du groupe au Conseil est M. Daniel Berner.

#### **5. Communications de la Municipalité**

**M. Jean de Gautard, Syndic**, excuse M. Nicky Schuler, absent.

Les Conseillères et Conseillers ont pris connaissance des communications écrites de la Municipalité, à savoir :

- N° 09-2010 – portant comme titre « Qualité de l'air à St-Légier-La Chiésaz ».
- N° 10-2010 – portant comme titre « Changement d'affiliation de la caisse de pension de VMCV SA ».

**M. Alain Bovay, Municipal**, lit la communication orale N° 11-2010 :

**« Clôture du préavis 19/2008 concernant la distribution de l'eau potable et défense incendie au lieu-dit « La Bergerie » »**

*Les travaux d'assainissement concernant la distribution de l'eau dans le secteur précité ont été réalisés entre fin 2008 et 2009.*

*Le montant du préavis voté était de CHF 67'000.-.*

*Une fois les subventions et participations obtenues, le montant total des dépenses s'élève à CHF 41'271.20.*

*Au vu ce qui précède, la Municipalité a décidé de boucler ce préavis. »*

## **6. Préavis no 01/2010 concernant le Plan de classement des arbres et son règlement**

La commission ad hoc était composée de Mlle Sarah Burgy, MM. Yves Filippozzi, Président, Michel Aubert, rapporteur, Daniel Berner, Hervé Taverney, Georghé Pop et Patrick Bays.

### **Conclusions :**

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission ad hoc recommande d'accepter les conclusions du préavis no 01/2010, à savoir :

- Adopter le plan de protection des arbres, l'inventaire des arbres monumentaux et le règlement communal sur la protection des arbres tels qu'ils figurent dans les annexes du présent préavis ;
- de prendre acte qu'aucune opposition ni observation n'ont été déposées ;
- de prendre acte du guide « Gestion des espaces verts ».

### **La discussion est ouverte :**

**M. Patrick Brunschwig** fait remarquer qu'en 2005 un préavis a été voté pour un montant de CHF 300'000.- pour l'étude du PGA, qui portait sur l'établissement entre autres du plan des arbres.

Est-ce que le projet présenté fait partie du PGA, ainsi que le coût de cette étude ?

**M. Jean de Gautard, Syndic**, indique qu'il était prévu au départ d'inclure le plan de protection des arbres à l'intérieur du PGA, de manière à ce qu'il soit annexé à celui-ci. Les travaux qui ont présidé à l'élaboration du plan sont compris dans le préavis de départ du PGA. Le groupe de travail du PGA s'est rendu compte qu'il était inutile de faire attendre tout le travail qui avait été effectué pour le plan de protection des arbres, étant donné que la procédure du PGA est beaucoup plus longue que prévue.

**M. Raymond FAVEZ** se réfère au point 4.1.2 Règlement d'application de la loi sur les routes, art. 9.1, qui dit :

*« Les haies ne seront pas plantées à moins d'un mètre de la limite du domaine public ».*

Il trouve dommage que la limite du domaine public soit changée. En effet, quant on voit toutes ces haies qui sont plantées tout près des routes, dans les petits chemins vicinaux, cela permet le ralentissement de la circulation, ce qui est une sécurité.

A qui incombera l'entretien entre la propriété privée et les chemins vicinaux, étant donné qu'il y aura chaque fois une bande de gazon ?

**M. Jean de Gautard, Syndic**, indique que le règlement applique d'une part, la loi sur les routes et d'autre part, le code rural vaudois. Il n'y a aucune différence par rapport à la législation existante.

Les haies qui bornent le domaine public ne seront pas traitées d'une manière différente qu'avant.

Ce qui est important de retenir, c'est le calcul de la distance qu'il y a sur les plans entre le pied de la haie et la limite de la parcelle. Les haies qui donnent l'impression d'être implantées en bordure sont la plupart du temps implantées à plus d'un mètre de la limite. Il n'y a aucune différence par rapport à la situation actuelle.

**M. Patrick Bays** demande quelle est la marge de manœuvre pour un propriétaire qui s'est vu classer l'un de ses arbres, pour sortir du plan ?

**M. Jean de Gautard, Syndic**, indique que ce plan a été mis à l'enquête avec possibilité d'opposition, donc recours avec une éventuelle décision de levée d'opposition.

Lors de la mise à l'enquête, une séance d'information a été faite pour le public avec les représentants de la délégation municipale, le Bureau technique et le bureau mandataire.

Actuellement faire sortir un arbre de cet inventaire n'est plus possible. Il faut qu'il soit malade ou entraîne des risques importants sur la sécurité, pour qu'il puisse être abattu.

**Mme Anne Morier** a une question concernant la méthodologie (p.1, inventaire) indiquant que les zones forestières et agricoles n'ont pas été répertoriées.

Elle se demande pourquoi l'allée de platanes, objet no 113, et l'allée des tilleuls, objet no 117a, au château d'Hauteville sont répertoriés étant donné qu'ils ne sont pas dans une zone à bâtir ?

**M. Jean de Gautard, Syndic**, indique que le plan de protection des arbres et la liste des arbres monumentaux ne traitent en principe que les arbres impressionnants qui se trouvent en zone à bâtir. En ce qui concerne les arbres qui se trouvent en forêt, ils sont protégés par la loi forestière.

En ce qui concerne le domaine d'Hauteville, il contient un certain nombre d'arbres qu'il a paru nécessaire de protéger de manière particulière. En effet, l'allée des tilleuls qui va au château et l'allée des platanes qui suit et va jusqu'à l'étang, sont des entités qui méritent un traitement spécial, raison pour laquelle elles figurent à l'inventaire.

Il fait remarquer que l'allée des noyers n'a pas été traitée, parce qu'elle n'est pas monumentale. Pour rentrer dans ce critère, il faut que l'arbre soit centenaire, imposant et beau.

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier** demande si en cas d'abattage de l'un de ces arbres, pour cause de maladie ou vieillesse, il y a obligation de le replanter ?

**M. Jean de Gautard, Syndic**, se réfère à l'article 7, p. 4, du règlement communal sur la protection des arbres, qui dit :

*« L'autorisation d'abattage sera assortie pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à une arborisation compensatoire déterminée par la municipalité ».*

La Municipalité est peu compétente en la matière, donc elle s'appuiera sur l'évaluation du garde forestier.

**La discussion est close.**

**Au vote, les conclusions du préavis Municipal no 01/2010 sont acceptées à l'unanimité.**

**7. Préavis no 04/2010 concernant l'achat d'un immeuble d'habitation et commerce à la Route Des Deux-Villages 72**

La commission des finances était composée de MM. Alain Vionnet, Président, Klaus Olejak, Carlos Herrero et Leonardo Pescante.

**Conclusions :**

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 04/2010, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à acheter la propriété de l'Hoirie Nicola de St-Légier-La Chiésaz (parcelle N° 2118 de St-Légier-La Chiésaz, route des Deux-Villages, bâtiments ECA N° 392) ;
- Autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cet objet ;
- Accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 694'000.- pour cet achat ;
- Financer le montant d'environ CHF 694'000.-, par recours à l'emprunt pour sa consolidation ;
- Amortir le solde net en 30 ans, dès l'exercice comptable 2011.

**La discussion est ouverte :**

**M. Patrick Brunschwig** constate que ce préavis n'a pas de projet. Il rappelle que dans le passé la commune a acheté un bâtiment qui se trouvait à l'ouest de la grande salle, la « Ferme Dupraz », afin qu'une annexe à la grande salle soit construite, et à la place un parking a vu le jour.

Il a calculé que si le bâtiment est démoli le coût serait de CHF 2'390.- le m<sup>2</sup>, ce qui fait assez cher à son sens.

A la page no 6, du rapport sur l'état et la valeur de la propriété, au chapitre appréciation générale, il lit :

*« On peut aisément imaginer une affectation d'intérêt public (maison des sociétés, garderie, etc.). »*

Il croit savoir qu'il y a déjà un projet de garderie, prévu dans l'annexe de l'Auberge communale. Il constate qu'en descendant la route à droite, il y a une garderie 50m plus bas, il y en a une autre sous le collège de la Chiésaz et enfin une autre dans la zone industrielle. Il constate que les enfants et les garderies pour enfants se situent toujours dans des lieux les plus pollués du village et les garderies pour chiens se trouvent en pleine campagne, entourées de verdure.

**M. Alain Bovay, Municipal**, confirme à M. Patrick Brunschwig, qu'il n'y a pas de projet concernant ce préavis, si ce n'est que la situation de cet immeuble peut jouer un rôle stratégique dans le futur.

Mais ce n'est pas à cet endroit qu'il a été prévu une crèche-garderie.

Pour la commune c'est une bonne acquisition, étant donné qu'à cet endroit les terrains deviennent de plus en plus rares. Ce n'est pas le rôle de la collectivité d'acheter des immeubles. Ce qui est rassurant c'est que le rendement est tout à fait intéressant, de ce fait, la Municipalité n'est pas pressée pour établir un projet, il s'agit vraiment d'une réservation pour le futur.

**M. Guy Marti** est perplexe en disant qu'il ne faut rien faire par la suite ou dans 3 à 5 ans. Il pense que si la commune achète ce bâtiment, dans le futur il sera réalisé quelque chose lié avec la grande salle. Il se rappelle lors de la réalisation de l'agrandissement de la grande salle, il avait déjà été question de ce bâtiment.

Il pense que c'est une opportunité à saisir, par apport à l'emplacement stratégique. Ce qui permettra à la Municipalité de prévoir un projet sans se précipiter.

**La discussion est close.**

**Au vote, les conclusions du préavis Municipal no 04/2010 sont acceptées à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 7 abstentions.**

**8. Nomination d'un membre à la commission intercommunale de gestion du fonds culturel Riviera**

**M. Guy Marti** (PLR) présente la candidature de : - **M. Martin Bornand**

**Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Martin Bornand, est élu par acclamation.**

**9. Nomination d'un suppléant à la commission intercommunale de gestion du fonds culturel Riviera**

**M. Jean-Luc Burgy** (UDI) présente la candidature de : - **M. Didier Rocipon**

**Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Didier Rocipon, est élu par acclamation.**

**10. Information de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux**

**La discussion est ouverte :**

**M. Pierre-Alain Besson** informe que le Conseil intercommunal Association de communes « Sécurité Riviera », lors de sa dernière session établi le règlement intercommunal de police. Celui-ci a été adopté avec de nombreux amendements et transmis au département de la sécurité et de l'environnement, pour approbation définitive.

Il fait part que la commission de gestion intercommunale va étudier prochainement les comptes 2009. Il est à disposition pour des éventuelles questions où informations à rapporter.

**M. Patrick Bays** communique que le mercredi 29 avril prochain, la CIEHL se réunira concernant les comptes 2009. Il est à disposition pour des éventuelles questions où informations à rapporter.

**M. Yves Filippozzi** fait part de la séance tenue le jeudi 4 février 2010 du Conseil intercommunal du SIGE, concernant l'adoption du préavis relatif à une demande de crédit pour ouvrir une procédure civile à l'encontre des responsables des dépassements de crédit dans le cadre des travaux de rénovation de l'abattoir de Clarens.

La décision du Conseil intercommunal, est la suivante :

- de refuser l'octroi du crédit au Comité de direction pour un montant de CHF 422'750.- pour entreprendre une action civile à l'encontre des responsables des dépassements de crédit dans le cadre des travaux de rénovation de l'abattoir de Clarens.

- de renoncer à mandater le Comité de direction pour ouvrir une action en responsabilité civile contre MM. Jean-Pierre Ding, René Aebischer et Daniel Kratzer et toute autre personne qu'il estimera nécessaire d'être actionnée en justice.

Le résultat du vote oui à la majorité, 1 non et 1 abstention.

Il lit l'intervention d'un des Conseillers du Conseil intercommunal, qui résume assez bien l'état d'esprit :

*« Les personnes responsable de ce désastre financier ne seront pas poursuivies, elles ne risquent plus rien, parce qu'elles bénéficient d'une immunité de fait. Cette situation est due au fait que l'incompétence, même crasse, comme on l'a connue dans cette affaire, ne peut constituer un motif pour poursuivre pénalement ou civilement des politiciens, du moins tant qu'ils n'ont pas procédé à des détournements d'argent. Quant aux mandataires, ils fuient leur responsabilité par toutes sortes de subterfuges ».*

Pour ceux qui ne connaissent pas les subtilités d'une plainte civile à l'encontre de quelqu'un qui a son domicile en Espagne, c'est très compliqué de poursuivre civilement, c'est adroit de sa part, et à juste titre, le Conseil intercommunal a renoncé à dépenser un demi million supplémentaire, selon l'avis personnel de M. Filippozzi.

**Le Président** demande au Conseiller Pierre-Alain Besson, si le règlement de police, une fois validé par le département de la sécurité et de l'environnement, sera transmis au Conseil communal ?

**M. Pierre-Alain Besson** répond par l'affirmative.

**La discussion est close.**

## **11. Motions, postulats ou interpellations éventuels**

**Mme Marie-Claude Liechi** lit le postulat qu'elle a déposé, intitulé « Plus jamais ça ! » :

*« Vous avez certainement tous reçu cette semaine le dépliant d'appel au secours du petit veau « Liberté ».*

*Nous sommes nombreux à avoir été émus par le tragique incendie qui a entièrement détruit le rural de la ferme du Mont-Blanc aux Chevalleyres-Derrière le vendredi 9 avril dernier. Plus de cent vaches, veaux et génisses sont morts dans et à cause de l'incendie. Le fourrage a brûlé et les machines agricoles ne sont plus qu'un tas de ferraille.*

*C'est le travail de plusieurs générations qui est parti en fumée en quelques heures !*

*Un magnifique élan de solidarité est né dans la région et même au-delà. Une association a été créée pour venir en aide aux exploitants, les frères Boraley et leur maman, désormais sans outil de travail et sans aucun revenu.*

***Une importante question se pose :***

*Pourquoi le sinistre a-t-il pris si rapidement une telle ampleur, alors que les agriculteurs étaient sur place, que les pompiers sont intervenus rapidement et que le réservoir d'eau du Mont-Blanc se situe à quelques mètres seulement ?*

***La réponse est simple et tragique à la fois :***

*Le manque d'eau...*



*Alors que nos deux communes regorgent de sources, il a fallu acheminer de l'eau par camion et les pompiers de Châtel-Saint-Denis, à 4 km seulement n'ont pas été appelés en renfort, (mais c'est vrai qu'ils sont sur Fribourg !!!) Une aberration !*

*J'habite cette région depuis 1972 et nous supportons, mes voisins et moi, les perturbations domestiques qu'engendre inévitablement ce manque chronique d' »or bleu ». En effet, si nous bénéficions d'une eau potable de qualité, c'est le faible débit qui pose problème. Nous n'avons quelquefois qu'un tout petit filet d'eau au robinet et le lave-linge a besoin de quatre heures pour accomplir son cycle !*

**Ce qui n'est qu'un petit désagrément dans la vie quotidienne peut devenir vraiment dramatique en cas d'incendie.**

*Plusieurs fermes ont brûlé au Crêt-Mélay entre 1925 et 1940 ; le chalet de La Praz dans les années 1980. Plus récemment, le restaurant de la Veveyse a lui aussi flambé et maintenant la ferme du Mont-Blanc ! Malgré toutes les bonnes volontés, l'engagement des pompiers et les moyens modernes dont nous disposons, aucun de ces sinistres n'a pu être circonscrit assez rapidement pour éviter des dégâts considérables.*

*Je n'ose pas imaginer ce qui se passerait si le bûcher communal venait à prendre feu !! Le Restaurant de la Veveyse et les villas de La Praz seraient certainement pris dans les flammes eux aussi.*

**Par conséquent, j'invite la Municipalité à se pencher sur la question avec sérieux et humanité.**

**Quelles solutions peut-on envisager pour pallier ce manque d'eau chronique ?**

*Par exemple :*

- *Nouveaux captages.*
- *Remplacement des conduites existantes, métalliques et vétustes, par des conduites de polyéthylène d'un diamètre plus important.*
- *Construction de réservoirs.*
- *Subventions accordées aux particuliers désireux recueillir les eaux pluviales dans des citernes*

*Où en est le projet de réservoir au Saugy ?*

*Et le projet de captage de Sainte-Hélène ?*

*Il ne s'agit pas que d'une banale question de confort, mais également d'une question de sécurité.*

*Persuadée que vous prendrez à cœur l'étude de ce dossier sensible, je vous remercie de votre attention. »*

**La discussion est ouverte :**

**M. Jean de Gautard, Syndic**, fait part du fait que la Municipalité a été très touchée par l'incendie de la ferme Boraley.

Par rapport à ce qui vient d'être dit, il entend donner les explications suivantes. Les difficultés existantes sur le réseau défense incendie de la commune sont notamment dues à l'altitude des sinistres par rapport au réservoir du Mont-Blanc. Au dessus de ce réservoir la pression manque et les Bornes hydrantes sont plus rares, ce qui nécessite de longs tuyaux et des relais-réservoirs pour assurer les débits suffisants. Dans le cas de la ferme Boraley, il n'y a eu aucune difficulté de cette sorte, vu qu'elle est située à quelques mètres du réservoir. Ce sinistre a donc bénéficié de l'eau et des débits suffisants. La question générale du réseau incendie et de son amélioration

dans les hauts de la commune fait partie du Plan directeur des eaux qui prévoit la construction d'un nouveau réservoir en Saumont, qui devrait nettement améliorer la situation.

La Municipalité a été présente sur les lieux du sinistre depuis le vendredi jusqu'au dimanche, elle a soutenu la famille Boraley par des actions concrètes et financières au même niveau que la commune de Blonay.

La Municipalité répondra par écrit au postulat de la Conseillère Marie-Claude Liechti, qui soulève des questions qui sont à l'ordre du jour des travaux de la Municipalité depuis de nombreuses années. La création future, dans le cadre du plan général des eaux, du réservoir de Saumont et l'amélioration générale de tout le système d'induction d'eau tout ça fait partie d'une réponse, qui se doit d'être prise posément et pas à chaud, à ce postulat qui n'a pas lieu d'être.

La gravité de ce sinistre n'a rien à voir avec l'état du réseau de défense d'incendie dans le secteur.

**Le Président** rappelle que si ce postulat est pris en considération la Municipalité fera un rapport écrit sur la question.

**Mme Marie-Claude Liechti** répond à M. le Syndic, qu'effectivement elle a fait une erreur en parlant de manque d'eau, elle aurait dû parler de manque de pression. En effet, le débit était de 1'000l minute et d'après la famille Boraley, il aurait fallu 6'000l minute. M. Eric Boraley a mentionné qu'à tout moment les lances incendies étaient arrêtées pour avoir plus de pression.

**La discussion est close.**

**Au vote, la transmission du postulat est acceptée à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 8 abstentions.**

## **12. Propositions individuelles et divers**

**M. Dominique Epp, Municipal**, informe les Conseillères et Conseillers qu'une invitation leur est adressée concernant l'inauguration du pont de Fenil, qui aura lieu le 21 mai 2010 à 17 heures 00.

**M. Guy Marti** propose de faire don par élan de solidarité des jetons de présence de la présente séance à la Famille Boraley.

Il demande à la Municipalité, des informations concernant le préavis no 21/2009, PPA « Praz-Dagoud Ouest ». En qualité de membre de cette commission, il a le souvenir de l'agissement de deux opposants, qui ont fait malheureusement modifier le positionnement de certains membres de la commission. Il souhaiterait savoir ce qu'il en est des oppositions.

**Le Président** fait voter la proposition de donner les jetons de présence de cette séance à la famille Boraley. C'est à l'unanimité que la proposition est acceptée.

**M. Jean de Gautard, Syndic**, indique que la Municipalité se solidarise avec le Conseil communal en ce qui concerne les vacances de la présente séance. Celles-ci seront également consacrées à la famille Boraley.

Il revient sur l'intervention de M. Guy Marti, concernant le PPA « Praz-Dagoud Ouest ». Une fois que ce préavis a été adopté par le Conseil, il a été transmis au département qui l'a adopté quelques semaines plus tard. MM. Bettex et Carrard ont fait recours contre la décision rendue par le département. Suite à ce recours la Municipalité a demandé à la Cour du droit administratif et public de se prononcer sur l'éventuel non qualité pour recourir des deux recourants. Cette autorité s'est adressée au deux recourants pour leur demander s'ils étaient d'accord de retirer leur recours, vu les explications données. En terme concret, cela veut dire que la Cour va dans un premier temps se prononcer de manière préjudicielle sur la recevabilité et sur la qualité pour agir des deux recourants. Il y a de bonnes chances que la Cour déclare le recours irrecevable.

Les recourants ont un délai de 15 jours pour se déterminer sur le maintien ou le retrait de leur recours. Il pense que lors de la prochaine séance du Conseil communal, il pourra donner des réponses définitives relatives au PPA « Praz-Dagoud Ouest ».

**M. Jean Dupraz** demande à la Municipalité pourquoi elle n'a pas fait de communication, suite au recours des opposants à la taxe sur les eaux, qui ont obtenu gain de cause, auprès de la Cour administrative et quelles sont les intentions de la Municipalité pour modifier ce règlement?

**M. Alain Bovay, Municipal**, réplique qu'une communication écrite sera transmise pour la prochaine séance.

**Mme Anne Schiltknecht Morier** demande à la Municipalité s'il y a du nouveau concernant le site des anciennes maisons Reka ?

**M. Jean de Gautard, Syndic**, répond à la Conseillère Anne Schiltknecht Morier que ce dossier a traîné de très nombreux mois. La commission d'urbanisme a pu tout récemment voir une des dernières moutures de ce projet, qui devrait voir la création de 7 villas. Ce projet devrait intervenir sous la forme d'un seul dossier et d'un seul permis de construire, c'est le vœu de la Municipalité et de la commission d'urbanisme. Il espère que ce dossier pourra être mis à l'enquête dans les semaines qui viennent.

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier** fait part que la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants a été créée le 28 janvier dernier. Si administrativement elle se met en place, elle rappelle encore une fois que la crèche-garderie cherche des locaux dans des délais brefs.

Malgré les projets en cours, elle constate que malheureusement depuis le mois de mars de l'année dernière le Conseil communal n'a eu aucune nouvelle sur l'avancement des travaux de cette nouvelle crèche-garderie.

Depuis la séance du Conseil communal de mars 2009, il y a eu la mise à l'enquête du projet, un certain nombre d'oppositions et d'observations. Les opposants et les observants ont été reçus par la Municipalité, mais depuis ce moment-là, il n'y a plus eu d'information pour savoir ce qui se passe réellement.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, informe que la crèche-garderie a pris un peu de retard par rapport au programme qui était initialement prévu. Ce projet a été mis à l'enquête une première fois et des oppositions et observations ont été déposées. Les opposants ont été convoqués. Il a été pris en compte tout ce qui était positif et à améliorer. Il y avait également une rampe qui était trop raide, qui a été transformée et qui a monopolisé pas mal de monde. Maintenant, il y a un projet avec un ascenseur pour que les personnes handicapées puissent accéder à la crèche-garderie. Tous ces gros travaux ont des conséquences au niveau du coût.

Vous avez voté un premier préavis pour un crédit d'étude de CHF 50'000.-. Un deuxième préavis de CHF 110'000.- vous a été présenté quant il a été constaté qu'on pouvait faire une crèche-garderie. Lors du prochain Conseil la Municipalité va certainement venir avec une communication ou des demandes et d'ici là elle ne désespère pas de procéder à une enquête complémentaire qui tiendra compte de toutes les modifications y compris celles du jardin qui n'était pas sur la première mise à l'enquête.

Effectivement, la Municipalité n'a pas tenu au courant le Conseil de toutes les séances qui ont été faites. Mais le projet a pris une certaine ampleur, de 22 places il a passé à 44 places, et le volume de la crèche-garderie a dû être adapté en conséquence. La commune ne manquera pas de vous donner des informations dès qu'il y aura du concret, vraisemblablement lors du prochain Conseil.

**M. Patrick Brunshawig** fait un bref commentaire sur la communication de la Municipalité concernant la qualité de l'air. Il lit :

*« La Municipalité a sollicité le service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) afin de documenter, une année durant, deux sites exposés au trafic motorisé dans la commune, soit à proximité du centre de tennis de La Veyre et dans le périmètre du PPA de Praz-Dagoud.*

*Les mesures ont débuté au mois d'août 2009, avec des capteurs passifs de dioxyde d'azote, reconnu comme traceur de la pollution liée au trafic motorisé. »*

Le 7 décembre de l'année passée il a demandé à la Municipalité, s'il pouvait avoir des informations suite à la résolution qui avait été votée.

Celle-ci a répondu :

*« La Municipalité et le bureau technique ont pris contact avec le SESA (Service des eaux, sols et assainissement), afin de savoir s'il était nécessaire et possible de prendre des mesures dans le village, mais également dans les régions des tennis et de Praz-Dagoud, et quel serait le coût de ces mesures ? Ledit service a répondu qu'il était inutile en l'état de faire des mesures, que la modélisation qui existait permettait de démontrer que ces mesures étaient à la baisse.*

*Il faut savoir que, malgré l'augmentation de la circulation, l'évolution technologique des moteurs a permis de réduire les particules fines selon les dires du SESA. Dès lors, il a été renoncé à mandater un bureau pour faire ces mesures. De ce fait, il ne peut répondre à aucune des deux questions. »*

Il est surpris de savoir que ça fait une année que des capteurs passifs sont posés, et qu'au mois de décembre il lui a été répondu que rien n'avait été fait.

Il explique ce qu'est un capteur passif et son fonctionnement. C'est une boîte de conserve qui fait un peu près la grandeur de 20 cm et 10 de diamètre et pourquoi passif, tout simplement ces capteurs passifs ont été placés à 250 mètres de l'autoroute, donc dans une zone qui n'est absolument pas polluée, ce qui prouve qu'à plus de 200 mètres de l'autoroute il y a peu de chance d'avoir la moindre pollution.

Il indique que ce n'est pas là qu'il faut placer ces capteurs passifs, mais qu'il faut les mettre sur les sites des écoles, vers les terrains de foot, c'est-à-dire à 50 mètres de l'autoroute, près des tennis proches du giratoire et sur la route des Deux-Villages, sinon cela ne sert à rien. C'est avec ces arguments-là qu'on peut aller trouver la commune de Blonay, puisque la Municipalité a mandaté un bureau d'étude de circulation qui englobe les deux communes. Afin de permettre effectivement de trouver une solution pour alléger le trafic sur la route des Deux-Villages et leur donner un argument en plus en leur disant que les émissions de pollution dépassent sur la route des Deux-Villages. Il faut absolument accélérer ce processus, car si on ne fait rien ça va continuer encore pendant des années et la pollution va augmenter.

A part le dioxyde d'azote il y a quand même d'autres pollutions très graves, comme les particules fines. Il lit le communiqué de presse de l'ATE du 16 mars 2010, qui dit :

*« Dans l'indifférence quasi générale, les Vaudois ont respiré plusieurs semaines durant, des concentrations de particules fines bien au-dessus des normes maximales admises : dépassant 80 microgrammes, les valeurs enregistrées ont dépassé de plus de 60 % les valeurs limites journalières fixées à 50 microgrammes (voir les statistiques de Vaud'Air ci-jointes). »*

Le département fédéral de l'environnement dit ceci :

*« Les progrès techniques ont beau diminuer la pollution provenant des véhicules automobiles, l'augmentation du trafic réduit ces efforts quasiment à néant ».*

Ça ne veut pas dire qu'il y a moins de pollution, il y en a toujours plus et le trafic ne fait qu'augmenter.

Le Conseil a voté une motion à la suite du préavis, concernant les constructions de « En Grandchamp », qui s'intitulait « Une volonté politique de tous les élus pour une harmonisation régionale du trafic routier », qui demandait à la Municipalité :

- 1) *Informar les membres du conseil communal sur les études, les échanges de correspondances effectuées par notre Municipalité à ce sujet avec nos communes voisines depuis 2001, date de la consultation publique du plan directeur régional.*
- 2) *Fournir un rapport semestriel des rencontres et décisions avec les exécutifs du district sur l'harmonisation du trafic routier de Veytaux à Corseaux, de le transmettre aux conseillères et conseillers sous forme de communication.*
- 3) *Présenter les projets d'amélioration avec la répartition financière des réalisations de l'harmonisation régionale du trafic routier.*
- 4) *Présenter la planification des étapes de la tranquillisation de la route des deux villages.*

A ce jour, il n'y a pas eu d'information à ce sujet. Il espère qu'à l'avenir il sera fait un effort sur les mesures de pollution, surtout à la route des Deux-Villages, ainsi que sur les sites qui sont sensibles, comme les tennis et les écoles.

**M. Alain Vionnet** : Lors de la séance du Conseil du 20 avril 2009, les membres ont accepté à l'unanimité le préavis no 6/2009, concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 52'000.-, pour la construction d'un sentier public « La Scie-Halte-du-Village-La Bousse ».

Dans le rapport de la commission ad hoc, il cite :

*« La Municipalité estime qu'il est temps de mener à bien l'étude relative à la construction de ce cheminement piétonnier. Elle insiste aussi sur l'importance de cette étude qui permettra de relier le centre du village à tous les piétons provenant aussi bien du quartier de La Chiésaz que du secteur des habitations collectives de St-Légier-Gare. »*

Maintenant cela fait une année que ce crédit d'étude a été voté.

Est-ce que l'étude est au point mort ?

Quant les travaux vont-ils commencer ?

**M. Dominique Epp, Municipal**, informe le Conseiller Alain Vionnet, que ce projet n'est pas au point mort. Il attend que la Municipalité soit au complet pour pouvoir traiter un avant projet. Il pense que ce dossier sera réglé dans les prochaines semaines.

**Mme Olivia Hochuli** remercie la Municipalité, en tout particulier M. Nicky Schuler, pour la vente de macarons de parcage à des prix préférentiels pour le personnel du Home Salem.

**M. Jacques Reymond** porte à la connaissance du Conseil l'inauguration des installations sportives de « Praz-Dagoud », le 10, 11 et 12 juin 2010, avec un programme populaire. Le jeudi il y aura un tournoi junior « C », qui regroupera 6 équipes régionales, le vendredi 11 il y aura deux matchs de gala le Lausanne-Hockey-Club contre le FC St-Légier, ainsi qu'une autre formation avec les vétérans, ensuite inauguration officielle des installations et le samedi 12 juin un tournoi populaire à 6, et un tournoi de l'école de foot qui devrait réunir toute une population de la région et d'ailleurs.

Il y aura également un programme d'animation complémentaire. Il espère que les Conseillers réserveront un bon accueil à la loterie pour aider le FC St-Légier pour l'organisation de cette manifestation.

**M. Yves Filippozzi** se permet de mobiliser l'attention sur une question régionale, en particulier celle des transports publics. Suite à l'augmentation des coûts du maintien de l'appareil de production du réseau ferroviaire signalée par les CFF, l'Office fédéral des transports OFT propose d'augmenter les moyens financiers affectés à l'exploitation, à l'entretien et à la maintenance de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2011/12.

En effet, jusqu'à la mi-mai 2010, les cantons pourront prendre position dans le cadre d'une audition relative au projet de message sur le financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés).

Le projet de message prévoit que la Confédération mette à disposition une somme totale de 4,425 milliards de francs sous forme de contributions d'exploitation et d'investissement pour l'infrastructure ferroviaire en 2011/2012, soit 1,133 milliard de francs pour l'infrastructure des chemins de fer privés.

Après l'évaluation de l'audition des cantons, l'Office fédéral des transports retravaillera le message et clora les négociations. Il est probable que le Conseil fédéral soumette le message au Parlement en juin 2010, pour que les deux Chambres puissent le traiter aux sessions d'automne et d'hiver 2010.

Est-ce que la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz, par l'intermédiaire de la conférence des Syndics ou du service des affaires intercommunales, va intervenir pour que le canton de Vaud insiste sur les besoins avérés de financement du réseau ferroviaire régional. S'il se permet de poser la question, c'est qu'on est exactement au bon moment pour cette question, parce qu'il faut rappeler ici, que la Riviera a raté sa participation à la première tranche de 3 milliards et demi du fond d'infrastructure, et qu'il s'agirait au moins d'être présent pour la seconde tranche.

**M. Jean de Gautard, Syndic**, apprend avec intérêt ces éléments. Lors de la conférence des Syndics il en fera part et pense que M. Dominique Epp, dans le cadre de sa fonction au Conseil d'administration des MVR, en parlera de son côté. Il est important que la Riviera insiste auprès du Canton pour qu'il y ait un positionnement clair et favorable dans ce sens.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 55.

Le Président  
Claude Schwab

La secrétaire  
Patricia Sava